



Quelles démarches pour demande de régularisation

Par **celialine**, le **06/08/2009** à **11:17**

Bonjour,

Je m'appelle Céline j'ai 35 ans et je suis française.

Je viens de rencontrer un homme qui lui est de nationalité égyptienne et en situation irrégulière (il vit en France depuis 2 ans).

J'aimerais **connaître les démarches** à effectuer et **auprès de quelle administration faut il s'adresser** ? Pour procéder à une demande de régularisation.

Je vous remercie par avance de votre réponse

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **20:21**

Bonjour,

c'est la préfecture qui est compétente en matière de titre de séjour.

Attention, ne vous présentez pas en préfecture sans avoir un dossier solide de demande de régularisation. A l'heure actuelle, les régularisations se font rares!

C'est selon la situation et les projets de vie de votre ami que tel ou tel titre de séjour sera envisageable ou non (conjoint de français, parent d'enfant français, salarié...)